

## Formation à l'Expérimentation animale

### "Conception et réalisation des procédures"

### Objectifs pédagogiques

Etre capable de pratiquer des expériences sur les animaux vivants dans le respect de la réglementation et de l'éthique (règle des 3 R).

### PUBLIC

L'Arrêté du 1er février 2013 relatif à l'acquisition et à la validation des compétences des personnels des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques précise que les personnels exerçant les fonctions de conception ou réalisation des procédures expérimentales doivent disposer de connaissances spécifiques sur les espèces animales sur lesquelles les procédures expérimentales sont menées et, à titre initial :

Etre titulaires d'un diplôme sanctionnant un minimum de cinq années d'études supérieures dans une discipline scientifique ayant trait au travail effectué ;

Ou

Avoir validé deux années d'études supérieures dans une discipline scientifique ayant trait au travail effectué et un minimum de cinq années d'expérience professionnelle sous la responsabilité directe d'une personne titulaire d'un diplôme mentionné ci-dessus.

### DATE-LIEU

Formation théorique et pratique (**1 session par an en juin**)

**Module de base :** Faculté de médecine – 28 place Henri Dunant 63000 Clermont-Ferrand

**Modules de spécialités :**

Bâtiment Biologie B – Complexe scientifique des Cézeaux – 24 Avenue des Landais  
63177 AUBIERE pour le module général et le module Rongeurs et Lagomorphes

et

Centre INRA de Clermont Theix 63122 Saint-Genès Champanelle pour le module Animaux de rente

## PROGRAMME

La formation se compose obligatoirement de 2 modules :

- ❖ Un module général **obligatoire**
- ❖ Un module spécifique d'espèces au choix parmi les 2 modules suivants :
  - « Rongeurs et lagomorphes »
  - « Animaux de rente »

### Module général : (25 heures)

- Réglementation française appliquée à l'expérimentation animale
- Principes éthiques concernant les relations entre l'homme et l'animal, valeur intrinsèque de la vie et arguments pour ou contre l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Règle des 3 R ; rôle et fonctionnement des comités d'éthique
- Ethique appliquée, mise en œuvre des 3R
- Méthodes alternatives (principes généraux)
- Méthodes alternatives mise en œuvre dans la conception du projet
- Connaissances de base de la biologie comparative des espèces : critères de choix du modèle  
Recours aux points limites adaptés : mise en œuvre  
Recours aux points limites adaptés : critères de choix des points limites  
Méthodes d'Euthanasie : principes généraux

Evaluation

### Modules spécifiques : (39 heures)

- Procédures expérimentales faiblement invasives : éléments théoriques par groupe d'espèces
- Procédures expérimentales faiblement invasives : éléments pratiques par groupe d'espèces
- Connaissances de base de la biologie pour un groupe d'espèces,
- Reconnaissance des signes de détresse de douleur et de souffrance propres aux espèces
- Anesthésie analgésie pour le groupe d'espèces considéré
- Méthodes d'euthanasie par espèce
- Gestion et suivi de la santé animale et de l'hygiène
- Équipements et matériel d'animalerie : description, utilisation, entretien (module animaux de rente)
- Conception des procédures expérimentales et des projets

Evaluation

## INTERVENANTS

Responsable pédagogique : Pr Claude BEAUDOIN

Intervenants : Les intervenants du module général et du module « Rongeurs et lagomorphes » sont des enseignants chercheurs de l'Université Blaise Pascal. Les intervenants du module « Animaux de rente » sont des chercheurs et des vétérinaires de l'INRA.

Cette formation est approuvée par le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt

## AGREMENTS

Cette formation est approuvée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt sous l'intitulé « Sciences de l'animal de laboratoire »

N° d'agrément pour la spécialité « Rongeurs et Lagomorphes » : R-63UnivPASCAL-F1-09

N° d'agrément pour la spécialité « Animaux de Rente » : I-63UnivPASCAL-F1-14

## EFFECTIFS

**Module rongeurs et lagomorphes** : 5 personnes minimum - 25 personnes maximum

**Module Animaux de rente** : 5 personnes minimum - 15 personnes maximum

## TARIFS

Module Général	500 Euros
Module Rongeurs et lagomorphes	700 Euros
Module Animaux de rente	600 Euros

## CONTACTS

### **Pr Claude Beaudoin**

Tél : 04 73 40 53 40

Mail : [claude.beaudoin@uca.fr](mailto:claude.beaudoin@uca.fr)

### **Jean-Christophe Pointud**

Tél : 04 73 40 54 99

Mail : [j-christophe.pointud@uca.fr](mailto:j-christophe.pointud@uca.fr)

Laboratoire GReD – Bâtiment CRBC –

Faculté de médecine – 28 place Henri Dunant -

63001 Clermont-Ferrand cedex

## MODALITES D'INSCRIPTION

Les fiches de renseignements et de préinscription ci jointes dûment remplies seront retournées, **avant avril 2019**, à :

### **Pr Claude Beaudoin ou Jean-Christophe Pointud**

Tél : 04 73 40 53 40 / 04 73 40 54 99

Mail : [claude.beaudoin@uca.fr](mailto:claude.beaudoin@uca.fr) ou

[j-christophe.pointud@uca.fr](mailto:j-christophe.pointud@uca.fr)

Laboratoire GReD – Bâtiment CRBC –

Faculté de médecine – 28 place Henri Dunant -

63001 Clermont-Ferrand cedex

A réception des fiches de renseignement une convention de formation sera établie entre l'UFR Sciences et Technologies et l'organisme prenant en charge les frais d'inscription. Si un organisme prend en charge la formation de plusieurs candidats, une convention pourra être établie pour l'ensemble des candidats. Il est souhaitable, dans ce cas, que les fiches de renseignements soient envoyées de façon groupée.